

**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») –  
Projet de réécriture en langage simple des règles – Projet de règle 3100 - Conduite des affaires et  
Projet de règle 3200 - Comptes de clients**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications, déposé par l'OCRCVM, portant sur la réécriture en langage simple des projets de Règle 3100 sur la conduite des affaires et de Règle 3200 sur les comptes de clients. En sus de la réécriture en langage simple, le projet vise à apporter certaines modifications de fond aux obligations actuelles liées à la conduite des affaires et aux comptes de clients.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2010-03-26 Vol. 7, n° 12).

**Commentaires**

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 25 juin 2010, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514.864.6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Bureau  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4352  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4352  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courrier électronique : [monique.bureau@lautorite.qc.ca](mailto:monique.bureau@lautorite.qc.ca)